

Catégories d'agrément**Catégorie A analyses physico-chimiques**

Température

pH

Conductivité

Matières en suspension 105 °C

Matières sédimentables

Turbidité

Matières sèches

Résidu sec

Granulométrie

Oxygène

Chlorures

Sulfates

Fluorures

Cyanures

Nitrates

Nitrites

Azote ammoniacal

Azote Kjeldahl

Orthophosphates

Phosphore total

Dureté totale

Alcalinité (TAM-TAP)

CO₂

Sulfures

Silicium Si

Calcium Ca

Magnésium Mg

Sodium Na

Potassium K

Aluminium Al

Fer Fe

Manganèse Mn

Cuivre Cu

Zinc Zn

Cobalt Co

Baryum Ba

Arsenic As

Cadmium Cd

Chrome Cr

Mercure Hg

Nickel Ni

Plomb Pb

Argent Ag

Font également partie :

Demande biochimique en oxygène BOD

Demande chimique en oxygène COD

Carbone organique total TOC

Carbone organique dissous D'OC

Oxydabilité au KMnO₄

Indice phénol

Détergents anioniques MBAS

Matières extractibles à l'éther de pétrole

Catégorie B : analyses hydrobiologiques et microbiologiques

Chlorophylle

Indice biotique par macro-invertébrés

Toxichromo-test

Test de toxicité par Brachydanio 96 h

Test de toxicité par Daphnies 48 h

Germes thermosensibles :

- recherche des coliformes fécaux
- recherche des streptocoques
- comptage des germes sur milieu spécifique

Recherche de staphylocoques

Recherche et identification d'autres germes pathogènes

Catégorie C : analyses organiques spécifiques et toxicologiques

Composés organohalogenés AOX

Composés organohalogenés extractibles EOX

Composés organohalogenés volatils VOX

Hydrocarbures apolaires (IR-CCl4)

Hydrocarbures apolaires sur échantillon complémentaire

Pesticides organochlorés

- eau de surface
- eau de distribution

PCB (Biphényles polychlorés)

- eau de surface
- eau de distribution

PAK

Hydrocarbures aromatiques polycycliques

- eau de surface
- eau de distribution

THM dans l'eau de distribution

Hydrocarbures halogènes volatils

Hydrocarbures aromatiques monocycliques

Hydrocarbures volatils.

Autres déterminations par CG ou HPLC (accord préalable)

Identification des fractions

Spectrométrie de masse

Vu pour être annexé à la partie réglementaire du Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

Namur, le 5 décembre 2008.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme,
B. LUTGEN